



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Recommandations

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS DU GOUVERNEMENT

EN VUE DU BUDGET DU QUÉBEC **2019-2020**



Janvier 2019

Association de la construction du Québec
9200, boulevard Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1K 4L2

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	4
Sommaire.....	4
Mise en contexte	5
Investir dans les infrastructures publiques, étaler les travaux efficacement et revoir la formation	7
Les investissements publics provinciaux.....	7
L'étalement des travaux dans les écoles	8
La formation professionnelle en construction.....	9
Favoriser l'investissement privé dans l'économie et créer de la richesse collective	9
Bonifier et publiciser le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	9
La Stratégie nationale sur la main-d'œuvre.....	10
L'implantation des technologies au sein des entreprises en construction.....	10
I. Les technologies numériques	10
II. Les nouveaux outils améliorant la productivité.....	11
III. Les ressources financières	12
Encourager la recherche et le développement en construction	12
Maintenir ou accélérer la diminution des impôts et des charges sociales aux PME.....	13
La rénovation commerciale	13
La construction afin de maintenir la croissance	14

PRÉAMBULE

Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec (ACQ) est le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de cette industrie.

En vertu de la loi R-20, l'ACQ est l'agent patronal négociateur pour tous les employeurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I). L'ACQ représente 17 719 entreprises qui génèrent plus de 62 % des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie. Elle est également présente dans le secteur résidentiel par l'entremise de ses Plans de garantie ACQ (PGA).

Grâce à un réseau de 10 associations régionales implantées dans 16 villes du Québec, elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services.

SOMMAIRE

En premier lieu, l'ACQ souhaite sensibiliser le gouvernement à l'importance de la construction dans l'économie québécoise, ainsi qu'à l'importance d'investir massivement dans les infrastructures publiques de notre province. En 2017, la construction représentait 46,8 milliards de dollars d'investissement, soit un peu plus d'un huitième du produit intérieur brut du Québec. Nous estimons que le tiers de cette activité est rendue possible grâce à des investissements publics, et que les deux tiers sont générés par des investissements privés, qu'ils soient domestiques ou étrangers.

La qualité des infrastructures publiques a une influence directe sur les décisions d'investissements des multinationales. De plus, une main-d'œuvre de qualité, éduquée, mobile et en santé est un facteur important qui influence le succès et les décisions d'investissement des entreprises. Il est donc nécessaire d'y investir afin de prospérer en tant que société.

Selon les dernières estimations établies à partir des Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures du gouvernement du Québec déposés en mars 2018, le parc d'infrastructures publiques au Québec présente un déficit de maintien d'actifs de l'ordre de 20,8 milliards de dollars. Sur le lot, le déficit d'entretien dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires et de formation aux adultes atteint 3,9 milliards de dollars, et le déficit d'entretien dans les cégeps et les universités atteint 1,17 milliard de dollars. Nul doute, une hausse significative des investissements dans les écoles sera indispensable dans les années à venir.

De plus, l'industrie de la construction fait face à un nouveau défi : celui de la pénurie de main-d'œuvre. Celle-ci se fait sentir tant au niveau de la main-d'œuvre en chantier que de la main-d'œuvre hors chantier. En effet, en plus de la main-d'œuvre en chantier, les entreprises en construction ont de plus en plus de difficulté à recruter des estimateurs, des ingénieurs, des chargés de projets, des comptables, des techniciens en administration et autres. Nous croyons que cette problématique, ainsi que celle de la mobilité de la main-d'œuvre d'un point de vue régional, doivent être prises en compte rapidement par nos gouvernements.

Dans le présent document, l'ACQ soumet et explique ses recommandations au gouvernement provincial, soit :

- ❖ **Augmenter l'investissement public en éducation**, afin de résorber le déficit d'entretien des infrastructures publiques québécoises, tout en s'assurant que les travaux peuvent être étalés sur l'ensemble de l'année, et non uniquement lors de la période des vacances estivales. De plus, l'ACQ souhaite que l'offre de formation professionnelle soit bonifiée dans les régions du Québec ainsi que celle au niveau des métiers de la construction hors chantier.
- ❖ **Bonifier et publiciser le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)** afin d'augmenter les compétences et l'employabilité des apprentis dans l'industrie, pour développer une relève et pour s'assurer que les compétences de tous les résidents du Québec sont mises à contribution.
- ❖ **Reconduire les investissements pour la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre (SNMO)** afin de s'assurer que les intervenants responsables du programme développent des solutions concrètes pour les entrepreneurs en construction du Québec.
- ❖ **Inciter davantage les entreprises en construction à adopter les nouvelles technologies** afin que celles-ci prennent le virage technologique tant attendu par l'industrie et augmentent autant leur productivité que la qualité de leurs travaux.
- ❖ **Revoir les incitatifs en recherche et développement** afin que les entreprises en construction développent de nouveaux produits et de nouvelles techniques de production, dans le but d'augmenter la productivité de l'industrie au Québec et d'exporter des produits brevetés à l'extérieur de la province.
- ❖ **Maintenir ou accélérer la diminution des impôts et des charges sociales aux PME en construction**, qui a été annoncée lors du dernier budget provincial. La réduction des impôts et de la cotisation au Fonds des services de santé est essentielle autant dans la lutte au travail au noir que pour développer une fibre entrepreneuriale intéressante dans notre industrie.
- ❖ **Instaurer un crédit d'impôt pour la rénovation commerciale** afin de s'assurer que les commerçants peuvent effectuer les rénovations qui revitaliseraient leur entreprise et s'assurer que le déficit d'entretien des bâtiments commerciaux ne devient pas un problème grandissant dans les villes québécoises.

MISE EN CONTEXTE

La valeur des investissements (et le volume d'activité) dans l'industrie de la construction québécoise a chuté entre 2012 et 2017, pour ensuite se replacer en 2018. En fait, il s'est perdu près de 10 000 emplois en construction dans les secteurs assujettis à la loi R-20 entre 2012 et 2017, et le nombre d'heures travaillées a diminué de 24,4 millions pendant ce temps. Cependant, la situation s'est grandement améliorée depuis, alors que la Commission de la construction du Québec (CCQ) anticipe 161,5 millions d'heures travaillées en 2018, ce qui serait la deuxième meilleure année de l'industrie de la construction régie par la loi R-20 dans l'histoire du Québec. Un haut niveau de construction est aussi anticipé en 2019, alors que 156,5 millions d'heures devraient être travaillées pendant cette période. Le tableau ci-dessous présente les heures travaillées en 2017 et celles prévues en 2018 et en 2019.

Heures travaillées en construction R-20

	2017	2018p	2019p
Génie civil et voirie	29 410 484	32 500 000	29 000 000
Industriel	10 599 432	10 500 000	11 500 000
Institutionnel et commercial	79 324 153	88 000 000	87 000 000
Résidentiel	28 718 856	30 500 000	29 000 000
Total	148 052 925	161 500 000	156 500 000

Source : CCQ

Le secteur institutionnel et commercial fonctionne très bien en ce moment et poursuivra ce rythme soutenu l'an prochain. En fait, les intentions d'investissements dans les tours en hauteur dans les grands centres urbains ainsi que les permis de bâtir dans la province en général indiquent que le secteur commercial demeurera vigoureux pour quelque temps encore. Concernant le secteur institutionnel, nous croyons que les investissements devraient être au rendez-vous, alors que le gouvernement fédéral veut augmenter ses dépenses en infrastructures, que le gouvernement provincial semble aussi vouloir faire de même et que les grandes villes québécoises s'attaquent elles aussi au déficit d'entretien de leurs infrastructures.

Pour sa part, le secteur industriel fonctionne au ralenti depuis quelques années déjà. Ceci est inquiétant, surtout que tout indique que nous sommes actuellement dans une période faste du cycle économique mondial. Si les investissements industriels ne sont pas au rendez-vous maintenant, ils risquent uniquement de diminuer davantage plus tard. On dénote cependant une légère hausse prévue des investissements industriels en 2019, principalement causée par le démarrage de certaines mines dans le Nord québécois, qui stimuleront le secteur. Le phénomène de désinvestissement dans le secteur industriel est observé principalement dans les pays occidentaux, mais on le remarque aussi dans presque toutes les parties du globe.

Galvanisés par la construction du pont Champlain et de l'échangeur Turcot, les investissements dans le secteur du génie civil diminueront lors de la prochaine année, mais demeureront à un niveau élevé par rapport aux moyennes historiques. En effet, le déficit d'entretien de nos infrastructures de transport demeure élevé, et de grands chantiers prendront la relève au pont Champlain lorsque cet ouvrage sera complété. Le pont de l'Île-d'Orléans et la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine ne sont que deux exemples probants.

Pour sa part, le secteur résidentiel neuf devrait diminuer légèrement l'an prochain, mais tout de même demeurer vigoureux en 2019. Les mises en chantiers dans le secteur devraient se situer aux alentours de 45 000, un chiffre qui est encourageant pour le secteur et qui est nettement supérieur à la moyenne observée entre 2013 et 2016 inclusivement. De son côté, la rénovation domiciliaire continuera de bien performer, entraînée par le parc immobilier qui ne cesse d'augmenter et par l'état de l'économie et de la création d'emploi, qui permet aux ménages d'investir dans leur domicile.

INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES, ÉTALER LES TRAVAUX EFFICACEMENT ET REVOIR LA FORMATION

Les coûts d'emprunts sont encore relativement bas au Québec et au Canada, ce qui fait en sorte qu'il est toujours rentable d'augmenter les investissements en infrastructures. Ne l'oublions pas, la qualité des infrastructures publiques a une influence directe sur les décisions d'investissements des multinationales. L'accès facile à un port, un réseau routier et ferroviaire efficace, une main-d'œuvre de qualité, éduquée, mobile et en santé sont tous des facteurs importants qui influencent le succès et les décisions d'investissement des entreprises. D'ailleurs, ces facteurs font en sorte que bien des entreprises choisissent d'investir dans les pays développés au lieu des pays émergents qui ne possèdent pas ces atouts importants, et ce, même si les coûts de main-d'œuvre y sont plus élevés. Il est donc primordial que le Québec continue d'investir massivement dans ses infrastructures publiques, spécialement si les autres pays du globe utilisent cette stratégie pour attirer des investissements privés et rehausser la qualité de vie de leurs citoyens. Bien que le Québec soit relativement bien positionné à ce chapitre en ce moment, il est tout de même inquiétant de constater que les déficits d'entretiens des infrastructures publiques augmentent ces dernières années, et il est évident à nos yeux qu'un coup de barre devra certainement être effectué pour contrer ce phénomène.

Les investissements publics provinciaux

Puisque le gouvernement fédéral haussera encore ses investissements en infrastructures dans les prochaines années, nous croyons que la priorité du gouvernement provincial devrait se situer au niveau de la construction et de la réfection de bâtiments institutionnels. En effet, le gouvernement fédéral a des pouvoirs limités en ce qui a trait aux investissements dans les édifices institutionnels, qui sont majoritairement hors de son champ de compétence. Les travaux reliés aux écoles et aux hôpitaux, par exemple, sont de juridiction provinciale et une augmentation des dépenses dans ces secteurs semble tout indiquée.

Selon les dernières estimations établies à partir des Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures du gouvernement du Québec, le parc d'infrastructures publiques au Québec présente un déficit de maintien d'actifs de l'ordre de 20,8 milliards de dollars¹. Il ne fait aucun doute que les écoles, les hôpitaux et bien d'autres édifices gouvernementaux de juridiction provinciale sont vieillissants au Québec et ont été négligés au cours des dernières décennies.

N'oublions pas que près de 40 % de l'enveloppe attribuable au Plan québécois des infrastructures sont liés au secteur institutionnel (majoritairement les hôpitaux et les écoles). Devant faire face au vieillissement de la population et à une compétition internationale de plus en plus vive sur le plan de l'éducation de ses citoyens, il semble tout à fait approprié d'accélérer les dépenses dans ces secteurs qui sont névralgiques pour l'économie du Québec.

De plus, les statistiques démontrent que les travaux réalisés dans le secteur du bâtiment institutionnel créent plus d'emplois par dollar investi que celui du secteur du génie civil et voirie qui est beaucoup plus intensif en capital, tels que l'asphalte, la machinerie, le béton, etc. En effet, les données de la Commission

¹ Plan québécois des infrastructures 2018-2028, page 40.

de la construction du Québec indiquent que 13,1 milliards de dollars ont été investis dans le secteur du génie civil et de la voirie en 2017, alors que 29,4 millions d'heures y ont été effectuées par les salariés de la construction. Dans le cas du secteur institutionnel-commercial, c'est 7,29 milliards de dollars qui y ont été investis, et 79,3 millions d'heures y ont été travaillées par les salariés de la construction².

Mentionnons également que les bâtiments institutionnels ont une vie utile de plusieurs décennies. La construction et la rénovation d'écoles et d'hôpitaux servent aux générations présentes et constituent aussi un legs aux générations futures. C'est l'un des seuls secteurs de compétence gouvernementale où l'adage très utilisé par les milieux politiques : « ce n'est pas une dépense, mais bien un investissement » s'avère juste. Les bâtiments sont bel et bien comptabilisés comme un investissement dans notre système de comptabilité nationale et profitent à toutes les générations de Québécois grâce à leur durée de vie.

L'étalement des travaux dans les écoles

La hausse des investissements dans les écoles préscolaires, primaires, secondaires et de formation aux adultes est absolument nécessaire au Québec. En effet, le déficit d'entretien de ces écoles s'élève à 3,9 milliards de dollars pour l'ensemble du territoire québécois, et elles ont reçu une cote de D de la part du gouvernement provincial l'an passé, soit la pire note de l'ensemble du parc immobilier qu'il détient.

En ce qui concerne les cégeps et les universités, le déficit d'entretien de ces infrastructures s'élève respectivement à 142 millions et à environ 1 milliard de dollars. Le gouvernement a également attribué la cote de D aux infrastructures des universités québécoises l'an dernier, et il est clair qu'un effort devra être fait dans ce sens aussi.

La hausse des travaux dans les écoles est en fait déjà amorcée et certains entrepreneurs croient que le gouvernement provincial et les commissions scolaires gagneraient s'ils prévoyaient un meilleur étalement des travaux. En fait, on prévoit énormément de travaux de réfection lors des vacances estivales, ce qui est compréhensible. Cependant, il est difficile pour les entrepreneurs en construction de répondre adéquatement à ces besoins lorsqu'ils sont aussi grands et ponctuels. Un étalement des travaux sur une période plus longue ferait en sorte de hausser le nombre de soumissions sur les projets, d'améliorer la qualité des travaux lors de leur exécution, et de s'assurer d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre à laquelle les entrepreneurs en construction font face en ce moment.

En fait, il est tout à fait compréhensible de vouloir effectuer un maximum de travaux lorsque les bâtiments ne sont pas utilisés par les élèves et les enseignants. Il faut cependant savoir qu'une ruée de travaux dans une période aussi courte peut être coûteuse en productivité et en efficacité, et qu'une hausse indésirable des coûts de construction peut en résulter. Lorsque les travaux sont bien planifiés, il est possible de les effectuer sans nuire de façon démesurée aux occupants des bâtiments, les hôpitaux en sont certainement la preuve.

Nous recommandons donc au gouvernement de prévoir, en partenariat avec les commissions scolaires, un meilleur étalement des travaux tout au long de l'année, afin que les entrepreneurs puissent effectuer les contrats dans les délais tout en respectant les critères de qualité, et qu'ils puissent, par le fait même, faire travailler les salariés de la construction sur une période de temps plus étendue durant l'année.

² CCQ, Statistiques annuelles 2017, tableaux A2 et A3.

La formation professionnelle en construction

L'ACQ souhaite que l'offre de formation professionnelle qui concerne les métiers de la construction soit bonifiée, et ce, principalement dans les régions du Québec. En ce moment, les écoles de formation professionnelle offrant des formations dans certains métiers spécialisés de la construction sont rares. Il devient donc difficile pour certaines régions d'obtenir de la main-d'œuvre qualifiée et spécialisée dans des domaines plus spécifiques. L'exemple de la ferblanterie, où seulement trois écoles de formation existent à travers la province, est probant à cet effet. Puisque seulement les écoles de Québec, Montréal et Thetford Mines offrent cette formation, il est presque impensable pour un employeur de la Gaspésie d'obtenir un ferblantier ayant les connaissances de pointes dans ce métier. Les employeurs n'ont d'autres choix que d'engager des gens qui n'ont pas la formation, et il devient coûteux et ardu de les former en chantier.

L'ACQ souhaite que les formations dans ce type de métier plus spécialisé soient possibles dans les régions du Québec, et croit qu'un nombre de participants plus petit devrait être considéré afin de lancer une cohorte. De plus, dans certaines régions, la formation pourrait avoir lieu qu'une fois tous les deux ou trois ans.

Le cas des travailleurs hors chantier doit lui aussi être analysé attentivement. Il est désormais difficile pour les entrepreneurs de la province d'obtenir de la main-d'œuvre à ce niveau, et encore plus pour les entrepreneurs en région. On nous a fait part du manque criant d'estimateurs, d'ingénieurs, de surintendants et de chargés de projets, mais aussi du manque de comptables ayant des connaissances de l'industrie de la construction, de techniciens en administration et de personnel de soutien. Dans certains cas, nous croyons qu'un plus grand nombre de cohortes devrait être démarré à travers la province, et que l'industrie de la construction devrait être davantage présentée dans les écoles lors de la prise de décision des jeunes au sujet de leur choix de carrière.

Dans d'autres cas, une spécialité ou une formation spécifique sur l'industrie de la construction du Québec pourrait suffire à pallier le manque actuel. Par exemple, des cours distincts sur les spécificités de l'industrie de la construction dans une formation de technicien en administration ou dans une formation comptable aiderait grandement les entreprises en construction québécoises.

FAVORISER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ DANS L'ÉCONOMIE ET CRÉER DE LA RICHESSE COLLECTIVE

Bonifier et publiciser le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)

Les données récentes sur le taux de chômage au Québec sont pour le moins étonnantes. En fait, à 4,6 % en octobre 2018, le taux de chômage des gens âgés de 25 ans et plus n'a jamais été aussi bas dans la province. Toutefois, le taux de chômage chez les plus jeunes est un peu moins encourageant. En effet, les 15 à 24 ans affichent un taux de chômage deux fois plus élevé que la population en général, soit 9,1 %.

Afin de nous assurer que les jeunes peuvent bénéficier de la croissance de l'emploi au Québec, et par le fait même développer leurs compétences et leur employabilité, nous croyons qu'il serait important de promouvoir davantage et de bonifier le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) dans

l'industrie de la construction. Ce programme n'est pas suffisamment connu, et une augmentation des crédits d'impôt reliés à ce programme pourrait inciter les entrepreneurs québécois à augmenter l'embauche d'apprentis qui sont, pour la plupart, des jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.

De plus, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), gagnerait à être connu des entrepreneurs en construction du Québec. Ce programme permet, entre autres, de couvrir jusqu'à 70 % du salaire brut de l'employé pendant une période allant normalement jusqu'à 30 semaines. De plus, 80 heures de formation qui totalisent un montant maximal de 3 600 \$ sont remboursées par le programme. Ceci est une belle opportunité pour les employeurs d'engager de nouveaux salariés admissibles à ce programme s'ils entrent dans l'industrie par manque de main-d'œuvre, ou s'ils obtiennent des cartes de compétence. De plus, des employés effectuant des travaux en-dehors de la loi R-20, comme des estimateurs, des ingénieurs, des techniciens en administration ou autre pourraient être admissibles au programme.

Nous recommandons donc au gouvernement de publiciser davantage le PAMT et le PRIIME auprès des entreprises en construction, que ce soit par des publicités télévisées ou des moyens plus ciblés, afin que les jeunes, les minorités visibles et les immigrants soient mieux représentés dans l'industrie de la construction du Québec et qu'ils puissent devenir une solution concrète au manque de main-d'œuvre qui sévit dans notre industrie.

La Stratégie nationale sur la main-d'œuvre

L'ACQ souhaite que le gouvernement reconduise les investissements pour la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre. La stratégie 2018-2023 comprend 47 mesures qui s'inscrivent dans quatre axes d'intervention, soit :

- Connaître et diffuser les besoins actuels et futurs du marché du travail
- Disposer de suffisamment de travailleuses et de travailleurs
- Améliorer la flexibilité et l'agilité dans le développement des compétences
- Adapter les milieux de travail

Nous croyons que ce programme aide le gouvernement ainsi que les entreprises à cerner leurs besoins en la matière, et contribue à l'élaboration de solutions concrètes pour les entrepreneurs en construction du Québec. Il nous ferait d'ailleurs plaisir de contribuer à cette stratégie et y ajoutant un volet construction plus spécifiquement.

L'implantation des technologies au sein des entreprises en construction

I. Les technologies numériques

Dans sa stratégie numérique, le gouvernement du Québec indique qu'il souhaite atteindre la cible voulant que l'ensemble des entreprises québécoises rehaussent leur intensité numérique de 50 % d'ici 5 ans. L'ACQ est à même de noter que le gouvernement se donne des moyens pour arriver à ses ambitions.

Dans son énoncé budgétaire du 3 décembre dernier, le ministre des Finances a dévoilé la mise en place de certaines mesures permettant entre autres aux entrepreneurs d'amortir 100 % de leur matériel informatique. L'ACQ salue cette initiative du gouvernement qui vient s'ajouter à deux mesures phares déjà en cours de déploiement, soit :

- La mesure « Accompagnement par des équipes spécialisées », aussi appelée « Diagnostic

numérique », qui vise à doter les entreprises en construction qui le souhaitent, d'un plan de déploiement de Modélisation des données du bâtiment (MDB ou BIM) adapté à leur contexte organisationnel.

- La mesure « Parrainage de fournisseurs par des donneurs d'ordres » également appelée « Locomotives numériques », qui permet à des donneurs d'ordres, dans le cadre d'un processus de transition numérique structuré, de parrainer des entrepreneurs québécois. Cette dernière mesure offre des possibilités intéressantes aux entreprises en construction dans leur processus d'implantation de technologies numériques. En effet, les entreprises admissibles peuvent obtenir une aide financière équivalant à la moitié des coûts d'acquisition des technologies, ce qui est loin d'être négligeable.

L'ACQ estime que la mesure « Accompagnement par des équipes spécialisées » bien qu'intéressante, devrait être révisée de façon à engendrer des retombées plus significatives pour l'industrie de la construction. Les entreprises qui bénéficient de cette mesure ont droit à un accompagnement par des experts pour évaluer leur niveau de maturité en ce qui a trait au BIM, et se voient remettre au terme du diagnostic, un plan de déploiement BIM adapté à leur contexte. Nous souhaitons que la réalisation du plan de déploiement BIM ne soit pas retardée, à la suite de son dépôt, pour des considérations d'ordre financier.

Nous sommes convaincus que de par l'intérêt qu'elles démontrent en acceptant de réaliser un diagnostic numérique, si les entreprises pouvaient bénéficier d'un soutien financier similaire à ce que propose la mesure « Locomotives numériques », leur implantation des technologies numériques en serait fortement accélérée. Déjà, le plan de déploiement BIM adapté à la réalité de chaque entreprise facilite l'évaluation structurée des moyens requis pour la phase d'implantation. En procurant une aide financière équivalant à la moitié de l'investissement requis pour réaliser le plan de déploiement BIM, les entreprises emboîteront plus vite le pas les menant vers la transition numérique, ce qui aura pour effet d'accroître rapidement l'intensité numérique d'un plus grand nombre d'entreprises en construction au Québec.

II. Les nouveaux outils améliorant la productivité

Que ce soit les exosquelettes, une nouvelle technologie aidant les travailleurs à soulever et transporter des charges lourdes d'un endroit à l'autre, des robots qui aident à la manipulation d'objets lourds et difficilement transportables, des robots qui posent de la brique ou des édifices qui se construisent en impression 3D, les nouvelles technologies et les nouveaux outils qui sont développés ces derniers temps révolutionnent le monde de la construction partout sur la planète. Il semble cependant que le Québec et le Canada tardent à prendre ce virage technologique qui permettrait d'améliorer la productivité de l'industrie et aussi de répondre à une problématique grandissante, celle de la pénurie de main-d'œuvre.

Afin de s'assurer que les entrepreneurs d'ici restent compétitifs lorsqu'ils effectuent des travaux de construction, il est important de s'assurer que le gouvernement travaille de pair avec l'industrie afin qu'elle s'adapte à ce changement drastique des méthodes de travail. À cet effet, nous aimerions que le gouvernement aille de l'avant et participe au financement de ces nouveaux outils par des entreprises pionnières, ainsi qu'au démarrage de projets pilotes en chantier qui utilisent ces technologies. À long terme, nous sommes convaincus que les contribuables québécois y verront un retour sur investissement fort intéressant.

III. Les ressources financières

Les entreprises en construction étant nombreuses et majoritairement de petites tailles, il est évident que celles-ci n'ont pas de ressources financières équivalentes à celles des grandes entreprises. En réalité, les entreprises en construction ont très peu de liquidité à leur disposition, et les délais de paiement auxquels elles sont aux prises font souvent en sorte qu'elles ne peuvent pas investir davantage de capital. Bien que cette problématique soit majeure pour l'implantation des nouvelles technologies en entreprise, il y a des solutions possibles afin d'y remédier.

En premier lieu, nous croyons que des institutions telles qu'Investissement Québec et la Banque de développement du Canada devraient considérer l'adoption des nouvelles technologies comme des investissements d'entreprises, et non comme des dépenses. Puisque les entreprises en construction détiennent peu de liquidités, des prêts à faibles taux d'intérêt amortissables sur quatre années, par exemple, aideraient énormément les entrepreneurs de l'industrie. La réalité est que plusieurs petites entreprises opteraient pour les changements technologiques si elles avaient la possibilité de le faire sans affecter leurs liquidités déjà au seuil minimum. Les prêts que les institutions octroieraient devraient inclure autant la technologie elle-même que la formation que les employés devront suivre afin de maîtriser ces nouveaux outils.

N'oublions pas que l'industrie de la construction au Québec compte plus de 40 000 détenteurs de licence (entreprises). Elle est un moteur de l'économie québécoise qui génère à elle seule plus de 12 % du PIB. Une hausse de la performance des entreprises en construction grâce à la mise à profit des technologies de l'information et aussi des nouveaux outils améliorant la productivité favoriserait sans aucun doute la croissance et la prospérité du Québec.

Encourager la recherche et le développement en construction

Nul doute, les efforts effectués dans la recherche et le développement (R-D) permettent d'augmenter considérablement la productivité et l'efficacité de l'économie. Par contre, presque aucune entreprise évoluant dans l'industrie de la construction du Québec ne déploie de temps et d'argent afin d'en effectuer. En ce moment, l'industrie de la construction est passive par rapport aux inventions et aux innovations qui pourraient augmenter la productivité et attend que les fabricants accomplissent cette tâche à sa place.

Pourtant, les entrepreneurs en construction du Québec pourraient gagner gros en réalisant des dépenses en R-D. En effet, de nouvelles technologies pourraient être brevetées par les entrepreneurs de chez nous, et ceux-ci pourraient ultimement vendre leurs innovations tant au niveau national qu'international. En fait, ils sont très bien placés afin de comprendre les besoins en innovations dans l'industrie, puisque ce sont eux qui utilisent les produits des fabricants et effectuent les travaux au quotidien.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance que la R-D des entrepreneurs en construction pourrait prendre pour l'économie du Québec. Il s'agit que quelques entreprises québécoises découvrent des outils et des techniques de travail innovantes et productives et les exportent afin que les efforts de R-D deviennent très rentables pour la province. Si l'on fait preuve d'audace dans cette facette de l'industrie de la construction, nous pourrions certainement augmenter la richesse collective.

Nous savons qu'à l'heure actuelle, une société qui effectue des activités de R-D au Québec peut bénéficier de quatre crédits d'impôt remboursables. Il existe un crédit d'impôt qui vise le salaire des chercheurs, un crédit d'impôt pour la recherche universitaire, un pour la recherche en partenariat privé et un autre pour

les consortiums de recherche. Le taux de ces crédits d'impôt est de 30 % pour les PME et de 14 % pour les grandes entreprises. Selon le cas, l'aide fiscale s'applique aux salaires, au matériel, au montant d'un contrat de sous-traitance ou aux cotisations payées à un consortium de recherche. De plus, une société peut bénéficier du crédit d'impôt fédéral à la R-D qui s'ajoute à l'aide fiscale québécoise.

Il va sans dire, ce mode de fonctionnement est complexe, et puisque pratiquement aucune entreprise en construction n'effectue de la R-D à l'heure actuelle, il semble inadapté à la réalité de l'industrie de la construction du Québec. Nous souhaitons donc que le gouvernement provincial simplifie le processus d'obtention du crédit d'impôt pour la R-D en construction, et qu'il travaille en partenariat avec l'industrie afin de trouver des solutions pour augmenter la R-D dans ce secteur névralgique. Le financement de projets pilotes en entreprise, par exemple, pourrait faire partie de la réflexion.

Maintenir ou accélérer la diminution des impôts et des charges sociales aux PME

L'Association de la construction du Québec s'est réjouie de la diminution des impôts pour les petites entreprises en construction qui a été annoncée lors du dernier budget provincial de 2018-2019. En fait, il a été dévoilé que leur taux d'imposition provincial diminuera de 1 % par année pendant 4 ans afin d'atteindre 4 % en 2021, et ce, sur les premiers 500 000 \$ de revenu imposable.

De plus, les petites et moyennes entreprises de construction verront leurs cotisations au Fonds des services de santé diminuer progressivement jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Cet allègement aide ces petites entreprises à demeurer compétitives dans le marché, et constitue une façon efficace de lutter contre le travail au noir dans l'industrie.

Nous espérons que ces allègements seront à tout le moins reconduits lors du prochain budget provincial, sinon accélérés, afin de stimuler l'entrepreneuriat en construction et encourager l'émergence de nouveaux entrepreneurs dans notre industrie.

La rénovation commerciale

La rénovation commerciale est très importante autant pour les villes et ses citoyens que pour l'industrie de la construction en général. On s'aperçoit cependant que depuis quelques années, de plus en plus de commerçants de quartier et de restaurateurs sont contraints de reporter ou d'annuler des rénovations qui revitaliseraient leur entreprise, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement obligés de fermer leurs portes. Si la situation perdure à moyen ou à long terme, ceci peut ultimement faire en sorte d'accroître le déficit d'entretien des édifices privés et laisser certaines parties des villes québécoises dans un état de décrépitude.

Bien que les investissements en rénovations commerciales soient déductibles d'impôt, le taux d'imposition effectif des entrepreneurs évoluant dans le secteur commercial ne les incite pas toujours à effectuer les rénovations nécessaires à leur établissement, des investissements qui pourraient possiblement être fort rentables pour eux. Afin d'inciter les entrepreneurs commerciaux à hausser les investissements dans leur entreprise, nous suggérons au gouvernement provincial de donner un crédit d'impôt non remboursable aux entreprises qui rénovent leur établissement. Ce crédit d'impôt devrait évidemment être supérieur au taux d'imposition effectif de ce secteur. Ceci stimulerait la construction commerciale, hausserait les investissements en construction et aurait des effets bénéfiques certains sur le PIB de la province.

Si le secteur de la rénovation domiciliaire a son programme RenoVert, le secteur commercial gagnerait certainement à avoir un programme qui lui est propre.

LA CONSTRUCTION AFIN DE MAINTENIR LA CROISSANCE

Nul doute, les investissements publics en immobilisation ont permis au Québec et au Canada de maintenir l'économie à des niveaux supérieurs aux autres pays du G7 pendant et après la crise économique et financière de 2008-2009. Devant les perspectives économiques en demi-teinte au Canada en 2015 et en 2016, le gouvernement fédéral a décidé d'élaborer un plan de relance de l'économie en investissant dans nos infrastructures publiques. Ceci, combiné à l'augmentation des investissements du gouvernement provincial et des villes de la province ont permis à l'industrie de la construction du Québec de bien performer en 2018, et une autre année intéressante est à prévoir en 2019.

Le gouvernement fédéral ayant un pouvoir limité d'investir dans le secteur institutionnel, il semble clair que la priorité du gouvernement provincial devrait se situer au niveau des investissements dans les écoles et les hôpitaux de la province. À cet effet, nous suggérons que le gouvernement du Québec devance ou accélère certains projets institutionnels déjà prévus au Plan québécois des infrastructures et qu'il débute la conception de nouveaux projets. Ceci permettrait de résorber une partie du déficit d'entretien de nos infrastructures publiques et maintiendrait, du moins en partie, la croissance économique de la province, qui est enviable par rapport à d'autres provinces canadiennes.

Nous avons aussi suggéré des mesures qui permettraient de favoriser l'investissement public et privé au Québec. Nous croyons que ces mesures amélioreraient l'état des infrastructures privées, créeraient des emplois, spécialement chez les jeunes et les immigrants, stimuleraient la fibre entrepreneuriale québécoise, inciteraient les entreprises en construction à prendre le virage technologique et inciteraient ces mêmes entreprises à innover dans leur champ d'expertise. Nous croyons aussi qu'un meilleur étalement des travaux dans les établissements scolaires contribuerait positivement à augmenter la qualité des travaux et à diminuer les prix des contrats octroyés. En dernier lieu, une amélioration de l'offre de formation des métiers de la construction en chantier et hors chantier contribuerait à réduire le manque de main-d'œuvre en construction.



**ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC**

acq.org